



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_69
id. 1634

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme IUS).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Monsieur BEQ, Madame DUCASSÉ, Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - DÉCISION MODIFICATIVE 2023 DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Monsieur le Président a l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative de l'état de prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2023 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne (IMEP), tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

Il est rappelé que conformément à la délibération du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine (ARS). De ce fait, la comptabilité de l'IMEP s'en trouve modifiée depuis l'exercice 2018.

L'IMEP est tenu de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict dépenses / recettes, conformément aux articles R314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

I – Présentation du projet d'EPRD 2023 :

Il est rappelé que lors de la session du 13 février 2023, un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) primitif a été approuvé, dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2023 de l'ARS et de la clôture définitive de l'exercice 2022.

Il est donc aujourd'hui proposé de se prononcer sur l'EPRD 2023 modificatif qui tient compte des éléments comptables de l'exercice 2022 connus à ce jour.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présente décision modificative augmente les prévisions de dépenses de 41 004 € et augmente les prévisions de recettes de 8 204 €.

Le projet d'EPRD 2023, décision modificative comprise, s'élève en fonctionnement à 2 964 275 €

Le montant de la dotation annuelle 2023 est estimé à hauteur de 2 676 658 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante**

	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
<u>Compte 60</u> <u>Achats et variation des stocks</u>		
Comptes 606 Achats non stockés de matières et fournitures	39 000 €	262 880 €
<u>Compte 61</u> <u>Services extérieurs</u>		
Comptes 611 Prestations de services par des entreprises.....		10 600 €
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs</u>		
Comptes 624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....		48 246 €
Comptes 625 Déplacements, missions et réceptions.....		1 500 €
Comptes 626 Frais postaux et frais de télécommunications		6 500 €
Comptes 628 Divers (remboursement de frais et autres).....	1 620 €	63 170 €
Sous-total des dépenses du groupe 1.....	40 620 €	392 896 €

GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel

	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
<u>Compte 63</u> <u>Impôts, taxes et versements assimilés.....</u>		58 068 €
<u>Compte 64</u> <u>Charges de personnel.....</u>		2 276 332 €
Sous-total des dépenses du groupe 2.....		2 334 400 €

GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure

	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
<u>Compte 61 Services extérieurs</u>		
Comptes 613 Locations.....		8 360 €
Comptes 615 Entretien et réparations.....		63 110 €
Comptes 618 Divers.....	384 €	1 694 €
<u>Compte 62 Autres services extérieurs</u>		
Compte 623 Publicité, publications, relations publiques....		1 425 €
<u>Comptes 63 Impôts, taxes et versements assimilés</u>		1 000 €
<u>Compte 65 Autres charges de gestion courante</u>		
Comptes 657 Subventions.....		316 €
Comptes 658 Charges diverses de gestion courante.....		50 €
<u>Opération d'ordre</u>		161 024 €
Sous-total des dépenses du groupe 3.....	384 €	236 979 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ...	41 004 €	2 964 275 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE 1 : Produits de la tarification et assimilés

<u>Compte 73 Dotations et produits de tarification</u>	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
Compte 731218 Dotation globale – Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	45 279 €	2 676 658 €

Compte 733222	Prise en charge au titre de l'article L242-4 du code de l'action sociale et des familles (amendement CRETON, majeur handicapé).....	-37 075 €	38 610 €
	Sous-total des recettes du groupe 1.....	8 204 €	2 715 268 €

GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

<u>Compte 70</u>	<u>Produits</u>	Nouveaux crédits (Décision modificative)	Total des crédits 2023
Comptes 70	Produits autres.....		5 902 €
<u>Compte 74</u>	<u>Subventions d'exploitation</u>		
Compte 744	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....		500 €
Compte 7481	Fonds pour l'emploi (temps partiel).....		7 200 €
Compte 7484	Aide à l'apprentissage.....		500 €
<u>Compte 75</u>	<u>Autres produits de gestion courante</u>		
Compte 754	Remboursements de frais.....		35 238 €
	Sous-total des recettes du groupe 2.....		49 340 €

GROUPE 3 : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables

<u>Compte 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
Compte 777	Quote-part sur subventions		15 150 €
<u>Compte 78</u>	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		15 000 €
	Sous-total des recettes du groupe 3.....		30 150 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	8 204 €	2 794 758 €
--	----------------	--------------------

Le déficit prévisionnel de fonctionnement de 169 517 € se finance par le fonds de roulement d'exploitation qui s'élève à 417 359,43 € au 31 décembre 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La décision modificative ne présente aucune modification en dépenses d'investissement par rapport à l'EPRD initial.

<u>DEPENSES</u>		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
<u>Compte 20</u>	<u>Immobilisations incorporelles</u>		
Compte 205	Concessions et droits similaires		1 000 €
<u>Compte 21</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>		
Compte 2135	Installations générales; agencement; aménagement des constructions..... <i>Installation pare ballon école</i>	-4 000 €	6 000 €
Compte 2154	Matériel <i>Remplacement d'équipements sportifs, de lingerie, de l'atelier professionnel et acquisition de tests psychologiques</i>	4 000 €	24 000 €
Compte 2182	Matériel de transport <i>Achat d'un bus</i>		60 000 €
Compte 2183	Matériel de bureau <i>Renouvellement matériel de bureau et informatique</i>		8 000 €
Compte 2184	Mobilier <i>Mobiliers divers</i>		12 000 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelle.....		5 000 €

Compte 23	Immobilisations en cours		
Compte 2313	Constructions sur sol propre..... <i>Études travaux de l'accessibilité et réfection de l'administration, menuiseries du bâtiment buanderie, toiture garage et ateliers bâtiment buanderie</i> <i>Travaux accessibilité I Sud,</i>		435 000 €

Total des dépenses réelles d'investissement.....	0 €	551 000 €
---	------------	------------------

RECETTES		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
Compte 10222	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	82 393 €	82 393 €
Total des recettes réelles d'investissement		82 393 €	82 393 €

Les ressources intègrent l'estimation du fond de compensation de TVA pour 82 393 €.

Le solde négatif entre les dépenses et les recettes d'investissement de 468 607 € se finance par le fonds de roulement à hauteur de 507 250 €.

II – Affectation du résultat 2022 :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à 117 945,85 €. Conformément aux modalités d'affectation prioritaires par l'agence régionale de santé (ARS) dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), ce résultat est affecté en totalité au compte 10682 en réserves affectées à l'investissement.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.314-221 et suivants,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'état de prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) modificatif 2023 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan, tel que présenté supra,
- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 117 945,85 € en réserves affectées à l'investissement (compte 10682).

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023 Reçu en préfecture le 04/07/2023 Publié le 04/07/23 ID : 082-228200010-20230623-1902-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL